



en qualité d'Emetteur

CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 2 SEPTEMBRE 2010

EMISSION DE 8.942 OBLIGATIONS ZERO COUPON
INDEXEE SUR LA PERFORMANCE
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT EXANE PLEIADE FUND 5 (PARTS P)

DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES OBLIGATAIRES DE L'EMETTEUR

Souche n° : 1
Tranche n° : 2

Code Isin : FR0010884353

Prix d'émission : 100 % de la Valeur Nominale
Date d'échéance : 12 août 2015

Une demande a été faite pour que les Obligations soient admises sur Euronext Paris

Avertissement de l'Emetteur

L'Emetteur attire l'attention des investisseurs sur le fait que ces Obligations sont des instruments financiers spécialisés conçus pour des investisseurs familiarisés avec ce genre d'instruments et que, eu égard à leur nature, la valeur des Obligations est susceptible de connaître des fluctuations importantes pouvant, dans certaines circonstances, aboutir à la perte partielle ou totale de l'investissement initial.

PARTIE A – TERMES CONTRACTUELS

A moins que le contexte n'exige qu'il en soit autrement, les termes et expressions employés dans les présentes Conditions Définitives sans qu'ils soient expressément définis, auront la même signification que celle qui leur est donnée dans les Modalités des Obligations figurant dans le Prospectus de Base du 19 février 2010 qui a reçu le visa n° 10-027 du 19 février 2010 par l'AMF.

Le Prospectus de Base constitue un prospectus de base aux fins de la Directive Prospectus. Le présent document constitue les Conditions Définitives au sens de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et des mesures de transposition applicables relatives aux Obligations décrites ci-dessous.

Les Conditions Définitives complètent et doivent être lues conjointement avec le Prospectus de Base et le Premier Supplément du 4 mai 2010 qui a reçu le visa n° 10-112 du 4 mai 2010 par l'AMF. Seule la combinaison de ces Conditions Définitives et du Prospectus de Base et du Premier Supplément permettent d'avoir l'information globale sur l'Emetteur et les Obligations proposées.

Le Prospectus de Base, le Premier Supplément et ces Conditions Définitives sont disponibles pour consultation sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de l'Emetteur (www.credit-cooperatif.coop). Des copies peuvent être obtenues sans frais auprès du siège social de l'Emetteur et auprès d'Exane Derivatives en sa qualité de Preneur Ferme.

Compléter toutes les rubriques qui suivent ou préciser "Non Applicable" (N/A). La numérotation doit demeurer identique à celle figurant ci-dessous, et ce, même si "Non Applicable" est indiqué pour un paragraphe ou un sous-paragraphe particulier. Les termes en italique sont des indications permettant de compléter les Conditions Définitives.]

STIPULATIONS GENERALES

1.	Emetteur :	Crédit Coopératif
2.	(i) Souche n° :	1
	(ii) Tranche n° :	2
3.	Code(s) de l'Emission	
	(i) Code Isin :	FR0010884353
	(ii) Code Commun :	050099288
	(iii) Autre(s) Code(s) :	Non Applicable
4.	Obligations Multi-Sous Jacents :	Non Applicable
5.	Type(s) de Sous Jacents :	
	Sous Jacent(s) Parts de Fonds	Applicable
	(i) Sous Jacent(s) :	FCP Exane Pléiade Fund 5 agréé par l'AMF le 7 février 2006
	(ii) Classe :	OPCVM d'OPCVM diversifié
	(iii) Code Isin :	FR0010320077
	(iv) Société(s) de Gestion :	Exane Asset Management 16 avenue Matignon 75008 Paris
	(v) Dépositaire :	Société Générale 29 bd Haussmann 75009 Paris
	(vi) Droits d'Entrée Maximum / de Sortie Maximum:	Non Applicable
	(vii) Autres informations :	Non Applicable
6.	Taille de l'Emission :	8.942.000 euros
7.	Valeur Nominale :	1.000 euros par Obligation
8.	Prix d'Emission :	100% de la Valeur Nominale
9.	Quotité Minimum de Négociation :	10.000 euros puis multiples de 1.000 euros
10.	Date d'Emission :	2 septembre 2010
11.	Date d'Echéance :	12 août 2015
12.	Date de Remboursement :	Date d'Echéance
13.	Cotation :	Euronext Paris
14.	Produit net :	8.942.000 euros

15. **Notation :** Non Applicable
16. **Rang de Créance des Obligations :** Non Subordonnée

STIPULATIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

17. **Montant de Remboursement**

- (i) Formule à utiliser pour déterminer le Montant de Remboursement :
Les Porteurs se verront verser par Obligation le Montant de Remboursement, calculé par l'Agent de Calcul de la façon suivante :
$$\text{Valeur Nominale} \times (100\% + \text{Max}(0\%; \text{OptimalPleiade}-100\%))$$

Où :
"OptimalPleiade" désigne un montant, exprimé en pourcentage de la Valeur Nominale, tel que défini en Partie B point 11 des présentes Conditions Définitives.
Pour les besoins liés à la compréhension de la formule de calcul exposée ci-dessus, il convient de préciser que le Montant de Remboursement de chaque Obligation sera égal ou supérieur à la Valeur Nominale d'une Obligation.
- (ii) Remboursement en Espèces et/ou Remboursement Physique : Remboursement en espèces uniquement
- (iii) Devise de Remboursement : EUR
- (iv) Option de l'Emetteur /du Porteur pour changer de mode de livraison : Non Applicable
- (v) Date(s) d'Evaluation : 29 juillet 2015
- (vi) Heure(s) d'Evaluation : Heure à laquelle la Société de Gestion publie la Valeur Liquidative des Parts
- (vii) Autres dispositions ou modalités applicables : Non Applicable

18. **Montant de Remboursement Anticipé Automatique :** Non Applicable

19. **Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :** Non Applicable

20. **Option de Remboursement au gré des Porteurs :** Non Applicable

21. **Montant de Remboursement Anticipé :**

Montant(s) de Remboursement Anticipé payé(s) en cas d'exigibilité anticipée (Modalité 7) et/ou méthode de calcul de ce montant (si exigé ou si différent de ce qui est prévu dans les Modalités) :

Oui : Modalité 7

**STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS
A PAYER**

22. **Date de Commencement d'Intérêts :** Non Applicable
23. **Stipulations relatives aux Obligations à Taux Fixe :** Non Applicable
24. **Stipulations relatives aux Obligations à Taux Variable :** Non Applicable
25. **Stipulations relatives aux Intérêts des Obligations référencées sur une formule :** Non Applicable
26. **Intérêts de retard en cas de retard de Paiement ou de livraison (Modalité 6(E)) :** Taux EONIA

PERTURBATION DE MARCHE ET AJUSTEMENTS

27. **Autres dispositions relatives aux perturbations de marché et aux ajustements :** Les cas d'ajustements suivants complètent ceux figurant à la Modalité 5(F)(4) du Prospectus de Base. Les règles décrites à la Modalité 5(F)(1) du Prospectus de Base s'appliqueront *mutatis mutandis*.

Augmentation des coûts de couverture : Exane Derivatives, ou toute entité lui succédant, qui assure en qualité de contrepartie de l'Emetteur la couverture de la présente émission, encourt, par rapport aux circonstances prévalant à la Date d'Emission, une augmentation significative des montants d'impôts, de taxes, de frais ou de commissions (autres que des commissions de courtage) liées à (x) l'acquisition, l'établissement, le remplacement, la substitution, le maintien, le dénouement ou le transfert de toute(s) opération(s) ou actif(s) qu'il juge nécessaire(s) pour la couverture du risque lié au Sous Jacent générée par la conclusion ou l'exécution de ses obligations relatives aux Obligations, ou (y) la réalisation, le recouvrement ou le transfert des revenus générés par toute(s) opération(s) ou actif(s) de ce type.

Réduction du taux de rétrocession sur encours : Exane Derivatives, ou toute entité lui succédant, qui assure en qualité de contrepartie de l'Emetteur la couverture de la présente émission, encourt, par rapport aux circonstances prévalant à la Date d'Emission, une réduction partielle ou totale du taux de rétrocession sur encours perçu de la part de la Société de Gestion du Sous Jacent.

Modification du Sous Jacent : L'une des stipulations substantielles du prospectus du Sous Jacent fait l'objet d'une modification significative (telle que, notamment, un changement dans la fréquence de calcul ou de publication de la Valeur Liquidative, dans les conditions de liquidité, de devises, de stratégies, d'objectifs, de directives et/ou de politiques d'investissement du Sous Jacent, une modification des documents constitutifs ou des contrats de souscriptions du Sous Jacent s'y rapportant, l'introduction d'un seuil de rachat (*gate*)) ou tout autre événement ou changement significatif affectant le Sous Jacent et/ou les Parts (tels que notamment une interruption, une rupture, une suspension ou un report de la Valeur Liquidative).

Ratio d'emprise : La Valeur Liquidative du Sous Jacent est inférieure à un seuil qui, selon l'opinion de l'Agent de Calcul, (i) a ou peut

		avoir un effet significativement négatif sur les conditions de gestion du Sous Jacent et/ou ses frais de fonctionnement, (ii) ou augmente la proportion des Parts détenues ou probablement détenues par Exane Derivatives ou toute autre entité du groupe Exane de sorte que le rachat complet des Parts détenues par Exane Derivatives ou par toute autre entité du groupe Exane ne peut plus être assuré.
	Non-respect par le Sous Jacent de ses procédures "know your fund" :	Le Sous Jacent ne respecte pas tout ou partie de ses procédures de contrôle dites " <i>know your fund</i> " (incluant principalement les procédures de lutte contre le financement du terrorisme ou le blanchiment) ou manque à ses obligations dans l'opinion raisonnable de l'Agent de Calcul.
	Modification de la liste des fonds d'investissement dans lesquels le Sous Jacent est investi :	Le remplacement d'un ou plusieurs fonds d'investissement dans lesquels le Sous Jacent est investi n'est pas conforme avec la politique d'investissement ou les règles déontologiques de l'Emetteur.
28.	Juste valeur de marché capitalisée	
	Taux ibor :	EURIBOR 3 mois
PLACEMENT ET COTATION		
29.	Prise ferme :	Exane Derivatives en vertu d'un contrat en date du 21 juillet 2010
30.	Restrictions de vente supplémentaires :	Non Applicable
31.	Radiation des Obligations sur Euronext Paris :	La radiation des Obligations interviendra à l'ouverture du troisième Jour de Bourse précédant la Date d'Evaluation, sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur et du Preneur Ferme ne pourra être engagée
INFORMATIONS PRATIQUES		
32.	Dépositaire central :	Euroclear France / 115, rue Réaumur - 75002 Paris
33.	Agent de Calcul :	Exane Derivatives / 16 avenue Matignon - 75008 Paris
34.	Agent Payeur Principal :	Crédit Coopératif
35.	Coordonnées de l'Agent(s) Payeur(s) :	Non Applicable
36.	Représentant de la Masse	
	(i) Coordonnées du Représentant :	Monsieur Gael Villeroix demeurant 5 avenue Anatole France 92110 Clichy
	(ii) Rémunération du Représentant :	300 euros par an
	(ii) Date(s) de versement de la rémunération du Représentant :	Sous réserve que des Obligations soient en circulation, chaque date anniversaire de la Date d'Emission. La rémunération sera due jusqu'à (i) la Date d'échéance ou (ii) l'année au cours de laquelle le remboursement anticipé et l'annulation de la totalité des Obligations sont intervenus.

AUTRES STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX OBLIGATIONS

37. **Forme des Obligations :**
- (i) Forme des Obligations : Au porteur
 - (ii) Etablissement Mandataire : Non Applicable
38. **Place(s) Financière(s) Supplémentaire(s) :** Non Applicable
39. **Informations relatives aux Obligations Partiellement Libérées :** Non Applicable
40. **Informations relatives aux Obligations à Remboursement Echelonné :** Non Applicable
41. **Stipulations relatives aux redénominations, aux changements de Valeur Nominale et de convention :** Non Applicable
42. **Versement de commissions :** Cette Emission pourra faire l'objet de versements de commissions de distribution ou de partenariat dans le cadre de son placement.
43. **Quote part solidaire :** Non Applicable
44. **Date de l'autorisation d'émission :** 21 juillet 2010
45. **Autres modalités ou conditions particulières :** En l'absence d'admission des Parts à la cotation sur un marché réglementé, la définition de "Jour de Bourse" est remplacée par "toute date de publication de la Valeur Liquidative des Parts par la Société de Gestion pendant laquelle les souscriptions et rachats de Parts s'effectuent normalement". Afin d'éviter toute ambiguïté, si les Parts devaient être admises à la cotation d'un marché réglementé, ce marché serait réputé être la "Bourse" et la présente modification de la définition de "Jour de Bourse" deviendrait caduque.

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Ces Conditions Définitives comprennent les termes définitifs requis pour émettre et admettre à la négociation sur Euronext Paris les Obligations émises en vertu du Programme d'Offre de l'Emetteur.

Il est prévu que l'Emetteur dépose une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris pour les Obligations, avec effet à compter du 2 septembre 2010.

RESPONSABILITÉ

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives. Les informations sur le Sous Jacent sont extraites de Bloomberg. L'Emetteur confirme que ces informations ont été reproduites avec précision et qu'à sa connaissance et pour autant qu'il soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par Bloomberg, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites imprécises ou erronées.

Crédit Coopératif

Par : _____
Philippe Jewtoukoff, Directeur Général

PART B – AUTRES INFORMATIONS**1. Informations sur / Description du Sous-Jacent des Obligations :****Obligation sur Fonds :**

Désignation du Fonds	Exane Pléiade Fund 5
Société de Gestion/Gestionnaire	Exane Asset Management 16 avenue Matignon 75008 Paris
Valeur Liquidative	125,76 euros au 25 août 2010

Au 15 mars 2010, le Sous Jacent est investi sur les fonds d'investissement suivants :

<u>Nom :</u>	<u>Code ISIN :</u>
Exane Archimedes	LU0417733242
Exane Ceres	LU0284634564
Exane Gulliver	FR0000984379
Exane Micromegas	LU0259832979
Exane Templier	LU0417733598
Exane Vauban	FR0010098335

Cette composition est susceptible de modifications à n'importe quel moment entre la Date d'Emission et la Date de Maturité sans que l'Emetteur ne soit tenu d'en informer les Porteurs.

Les informations sur le Fonds, ainsi que les performances passées du Fonds, sont disponibles sur Reuters/Bloomberg, respectivement pages EXAPLFP FP et EXA451778=EXAP.

2. Performance du(es) Sous Jacent(s), effets sur la valeur de l'investissement et risques associés

Voir point 11 ci-dessous.

Les informations sur les performances, passées, futures et celles relatives à la volatilité du Sous Jacent pourront être obtenues auprès de:

Exane Derivatives
16 avenue Matignon - 75008 Paris
Contact: Cherifa Attou
Email: mo_derives_structures@exane.com
Tel: + 33 1 44 95 68 92

Par ailleurs, ces informations peuvent être également obtenues sur Bloomberg et sur Reuters.

3. Informations provenant de tiers

Toute information provenant de sources tierces figurant dans les Conditions Définitives a été fidèlement reproduite et, pour autant que l'Emetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par la tierce partie concernée, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. L'Emetteur a également précisé la ou les source(s) d'information.

4. Offre

Non Applicable

5. Intérêts des Personnes Physiques et Morales, parties prenantes à l'émission / l'offre

A la connaissance de l'Emetteur, aucune personne partie prenante à l'offre relative aux Obligations ne détient d'intérêt majeur dans ladite offre.

6. Motifs de l'offre, Produit net estimé

- (i) Motifs de l'offre : Le montant net du produit de l'émission sera affecté par l'Emetteur au financement de ses besoins généraux.
- (ii) Produit net estimé : EUR 8.942.000

7. Placement et souscription

Etablissement Souscripteur : Exane Derivatives 16 avenue Matignon – 75008 Paris

Le Prospectus de Base, tel que complété par les présentes conditions définitives, a été préparé en tenant compte de l'hypothèse selon laquelle toute offre d'Obligations faite dans tout Etat Membre de l'EEE ayant mis en oeuvre la Directive Prospectus le sera en vertu d'une dispense de publication d'un prospectus pour les offres d'Obligations, conformément à la Directive Prospectus, telle que mise en oeuvre dans l'Etat Membre concerné. En conséquence, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir des Obligations ne pourra le faire que dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour l'Emetteur ou l'Etablissement Souscripteur de publier un prospectus en vertu de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus.

Ni l'Emetteur ni l'Etablissement Souscripteur n'ont autorisé ni n'autorisent la réalisation de toute offre d'Obligations dans toute autre circonstance.

8. Marché Secondaire

Non Applicable

9. Fiscalité

Non Applicable

10. Déclarations des Porteurs

En achetant les Obligations, chaque Porteur déclare :

- (i) qu'il a l'expérience et les connaissances nécessaires et qu'il a pris auprès de professionnels les conseils qu'il juge suffisant pour effectuer de façon indépendante sa propre évaluation des mérites et des risques encourus en achetant les Obligations et en faisant un tel investissement ;
- (ii) qu'il comprend que le Montant de Remboursement sera dépendant de la performance du Sous Jacent (comme défini dans la Partie B) ;
- (iii) qu'il comprend et convient que le Prix d'Emission peut inclure pour partie un montant lié aux besoins de couverture conclus entre l'Emetteur et une entité tierce, et que les Obligations peuvent être revendues à des prix pouvant être supérieurs ou inférieurs à leur Prix d'Emission ;
- (iv) qu'il reconnaît que l'Agent de Calcul agit en tant que mandataire de l'Emetteur et qu'une telle entité ne peut de ce fait assumer aucune obligation envers les Porteurs, ni aucune fonction de représentation ou de fiducie.

11. Montant de Remboursement : Valeur d'OptimalPleide

La valeur d'OptimalPleide, exprimée en pourcentage de la Valeur Nominale, est calculée de la manière suivante :

$$\text{OptimalPleide}(T) = \text{Levier} \times \text{Pleide}(T) * (1 - \text{FraisProtection}(T))^{\frac{\text{NBJour}(T)}{365}} - \left[(\text{Levier} - 100\%) \times \prod_{t=0}^{19} \left(1 + \left(\text{Euribor3Mois}[t] + \text{Spread} \right) \times \frac{\text{Act}[t]}{360} \right) \right]$$

Où :

"Levier" désigne 200% ;

$$\text{Pleiaide}(T) = \frac{\text{VLPleiaide}(T)}{\text{VLPleiaide}(w_0)}$$

avec :

"**VLPleiaide(T)**" est le montant correspondant à la valeur liquidative unitaire du Sous Jacent à la Date d'Evaluation effectivement reçu par Exane Derivatives, nette des frais éventuels de sortie appliqués au Sous Jacent à la Date d'Evaluation tel que spécifié dans le prospectus du Sous Jacent, pour un ordre de rachat qui aurait été exécuté à cette date.

"**VLPleiaide(w₀)**" est le montant correspondant à la valeur liquidative unitaire du Sous Jacent à la Date d'Evaluation Initiale, effectivement payée par Exane Derivatives pour un ordre de souscription qui aurait été exécuté à cette date.

"**Date d'Evaluation Initiale**" désigne le 28 juillet 2010 ;

"**FraisProtection(T)**" désigne le montant des frais de protection à la Date d'Evaluation calculé de la manière suivante : $\text{Max}(1,50\% ; 50\% \times \text{VolatilitéRéalisée}(T))$

"**VolatilitéRéalisée(T)**" désigne la volatilité réalisée du Sous Jacent entre la Date d'Evaluation Initiale et la Date d'Evaluation, déterminée par l'Agent de Calcul dès que possible après la Date d'Evaluation, suivant la formule suivante :

$$\sqrt{\frac{52}{\text{NBSemaine}(T)-1}} \times \sqrt{\sum_{i=1}^{\text{NBSemaine}(T)} \left(\ln \left(\frac{\text{VLPleiaide}(w_i)}{\text{VLPleiaide}(w_{i-1})} \right) - \frac{1}{\text{NBSemaine}(T)} \ln \left(\frac{\text{VLPleiaide}(T)}{\text{VLPleiaide}(w_0)} \right) \right)^2}$$

avec :

"**NBSemaine(T)**" est le nombre de DateHebdomadaire(w_i) moins 1.

Pour $i > 0$; "**VLPleiaide (w_i)**" désigne le montant correspondant à la valeur liquidative unitaire du Sous Jacent à la DateHebdomadaire(w_i), nette des frais de sortie éventuels appliqués au Sous Jacent à la DateHebdomadaire(w_i) tel que spécifié dans le prospectus du Sous Jacent, effectivement reçu par Exane Derivatives pour un ordre de rachat qui aurait été exécuté à cette date.

"**ln**" désigne le logarithme Néperien.

"**NBJour(T)**" désigne le nombre de jours calendaires entre la Date d'Evaluation Initiale (exclue) et la Date d'Evaluation (incluse) ;

"**Euribor3Mois[t]**" désigne, pour t de 0 à 19, le taux Euribor 3 mois publié sur Bloomberg sous le ticker EUR003M Index en référence au deuxième Jour Ouvré avant Date d'Evaluation Trimestrielle [t] ;

"**Spread**" désigne 0,75% ;

"**Act[t]**" est le nombre de jours calendaires entre la Date Evaluation Trimestrielle [t] exclue et la Date Evaluation Trimestrielle [t+1] incluse ;

"Date Evaluation Trimestrielle[t]" désigne, pour t de 0 à 20, les dates anniversaires trimestrielles à partir de la Date d'Evaluation Initiale :

[t]	Date Evaluation Trimestrielle	[t]	Date Evaluation Trimestrielle	[t]	Date Evaluation Trimestrielle
0	28 juillet 2010	7	30 avril 2012	14	28 janvier 2014
1	28 octobre 2010	8	30 juillet 2012	15	28 avril 2014
2	28 janvier 2011	9	29 octobre 2012	16	28 juillet 2014
3	28 avril 2011	10	28 janvier 2013	17	28 octobre 2014
4	28 juillet 2011	11	29 avril 2013	18	28 janvier 2015
5	28 octobre 2011	12	30 juillet 2013	19	28 avril 2015
6	30 janvier 2012	13	28 octobre 2013	20	29 juillet 2015

"DateHebdomadaire(w_i)" désigne tous les mercredis entre la Date d'Evaluation Initiale (incluse) et la Date d'Evaluation (incluse), étant entendu que si ce jour n'est pas un jour de publication de valeur liquidative du Sous Jacent, la Date Hebdomadaire(w_i) concernée sera le jour de publication de valeur liquidative du Sous Jacent suivant.

La DateHebdomadaire(w_0) correspond à la Date d'Evaluation Initiale.